

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
N° 2022/46 du 8 décembre 2022**

DEPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE

Téléphone : 04.92.81.05.48  
Télécopie : 04.92.81.39.95

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Date de convocation :  
29/11/2022

Date affichage :

L'an deux mille vingt-deux le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Enchastrayes, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

État des présences :	Présent	Absent	Absent excusé, a donné pouvoir à :
M. Albert OLIVERO	X		
M. Jacques MARTIN	X		
Mme Isabelle PIGEARD	X		
M. Jacques WALTHER	X		
M. Julien DESDIER	X		
M. Denis ZURCHER	X		
M. Louis PARENTE	X		
Mme Emilie BEYSSON	X		
M. Michel GOTAB	X		
M. Jean-Pierre FABRE	X		
M. Alain ARGENTANO	X		

Secrétaire de Séance : M. Julien DESDIER

**OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE « LES PETITS DIABLES » ET  
REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE**

VU la délibération n°44/2013 du 23 septembre 2013, instituant la régie de recette de la garderie « les petits diables » du Sauze,

VU la délibération n°44/2013 du 23 septembre 2013 instituant les tarifs de la garderie,

VU la délibération n°2016-03 du 15 février 2016 actualisant les tarifs de la garderie et créant les tarifs des nocturnes,

VU la délibération n°2020-54 du 14 décembre 2020 actualisant les tarifs de la garderie,

VU le règlement intérieur de la garderie du Sauze

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des formules combinées ski et garderie, aux vues des changements de tarifs de l'ESF

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

DECIDE de valider les tarifs ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 004-210400735-20221208-2022\_46D-DE

### 1 - Forfait semaine sur réservation (6 jours)

6 demi-journées de 9h00 à 13h00 ou de 13h00 à 17h00*	130 €
6 journées De 9h00 à 17h00	250 €

### 2 - Forfait demi- journée sur réservation

Forfait demi-journée matin de 9h00 à 13h00	25 €
Forfait demi-journée après -midi 13h00 à 17h00*	25 €

\*repas pris avec les parents

### 3- Forfait journée sur réservation \*

Forfait petite journée (10h00 à 17h00 ou 9h00 à 16h00)	42 €
Forfait grande journée (09h00 à 17h00)	45 €

**TARIF REDUIT FRATRIE :** Des réductions sont consenties aux familles (même foyer fiscal) dont plusieurs enfants (fratries) fréquentent l'établissement sur la même période. Cette réduction est valable uniquement pour les tarifs mentionnés au n°1, 2 et 3.

· - 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant

· - 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant

La réduction (arrondie à l'euro inférieur) sera appliquée.

### Forfaits de garderie combinés avec l'ECOLE FRANCAISE DE SKI (ESF) -

*Payables directement à l'ESF*



<b>Vacances de Noël</b>	2022/2023
Forfait 5 jours matin : 2 heures ½ de cours de ski (10 à 12h30) + 4 ½ heures de garderie (12h30 à 17h00)	295 €

<b>Hors vacances scolaires</b>	2022/2023
Forfait 5 jours matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h00) + 5 heures de garderie (12h00 à 16h00)	265 €

<b>Vacances scolaires de février</b>	
Forfait 5 jours le matin : 2 heures de cours de ski (9 à 11h) + 6 heures de garderie (11 à 17h)	340 €
Forfait 5 jours le matin : 2 heures de cours de ski (11 à 13h) + 4 heures de garderie (13 à 17h)	265 €
Forfait 5 jours l'après midi : 2 heures de cours de ski (15 à 17h) + 6 heures de garderie (9 à 15h)	340 €

<b>Week-ends</b>	2022/2023
Forfait 1 jour matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h00) + 5 heures de garderie (12h00 à 17h00)	70 €
Forfait 1 jour après midi : 2 heures de cours de ski (14 à 16h00) + 5 heures de garderie (9h00 à 14h00)	70 €

### 1- Tarif résident\*

Une réduction de 30% est accordée aux résidents sur les tarifs ci-dessus à l'exception des forfaits ESF et nocturne.

\* Les résidents sont les personnes justifiant d'une taxe d'habitation, taxe foncière sur la commune et/ou d'un contrat de travail sur le territoire communal.

Ce tarif est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif (taxe habitation 2022, taxe foncière 2022, contrat de travail sur la commune, ou tout autre document officiel prouvant leur qualité de résident ...)

### 2- Tarif soirée « les nocturnes des petits diables »

Forfait de 18 à 22 heures :

Plein tarif	25 €
Tarif réduit * *sur présentation d'un justificatif de cinéma ou de restaurant sur la commune	10 €

Une réduction est appliquée sur le **plein tarif** pour les fratries :

-20% pour 2 enfants soit 20€ par enfant

-40% à partir de 3 enfants soit 15€ par enfant.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2021-39,

**PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et pour les saisons à venir,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie « Les Petits  
et le projet pédagogique,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions en application de cette décision.

*AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.*



Le Maire,

Albert OLIVERO

*[Handwritten signatures and scribbles]*